



Tous en  
grève le 29  
janvier  
2009 !



## **pour les personnels, le Sgen-CFDT de l'étranger et la FAEN**

personnels recrutés locaux

- le respect des grands principes généraux du droit du travail international ou français, au bénéfice des personnels, et qui ne se contente pas de respecter les minima fixés par les règles locales
- l'affiliation par l'employeur et à sa charge à un régime de protection sociale et de retraite, la prise en charge des complémentaires santé et retraite, là où les régimes de protection sociale locaux sont inexistantes ou notoirement insuffisants
- l'harmonisation des grilles des personnels et leur alignement sur la grille la plus favorable.
- des règles de progression individuelle et collective des rémunérations et de promotion claires, construites dans le cadre du dialogue social
- des emplois stables, quand ceux-ci correspondent à un besoin avéré et durable.
- le maintien des avantages en nature (gratuité pour les enfants d'agent scolarisés dans les établissements français de l'étranger quand elle existe, etc.)

personnels titulaires

- la réforme du décret de 2002 en vue d'un statut unique avec prise en charge de la mobilité pour les personnels qui s'y soumettent : résorption des titulaires non-résidents, suppression du purgatoire de trois mois pour les faux-résidents + rémunérations Paris + indemnités majorées + supplément de rémunérations pour enfant à charge + prise en charge des voyages + indemnités de changement de résidence pour les personnels mobiles
- une gestion saine et rigoureuse de la carte des emplois, dans le respect des personnels
- une solution très rapide aux problèmes liés à l'avantage familial pour les résidents en difficulté
- une revalorisation des ISVL partout où cela est nécessaire

# Agissons pour des résultats !